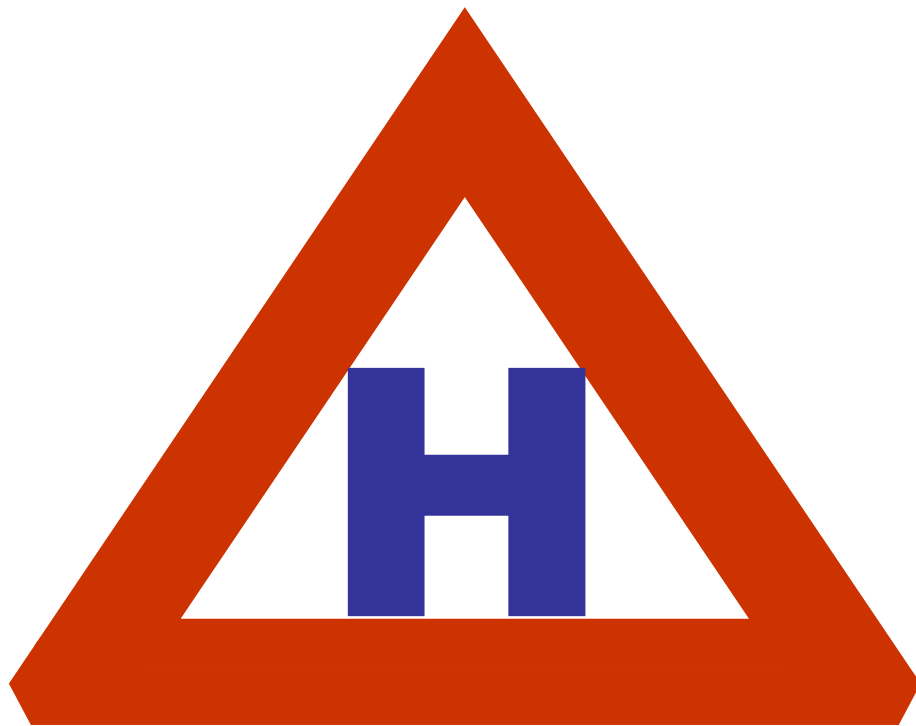


DOSSIER DE PRESSE



URGENCE POUR L'HÔPITAL

UN LIVRE BLANC POUR ALERTER ET PROPOSER

« A travers toutes les pistes explorées jusqu'ici pour réformer l'hôpital public, le partage de l'information est la clé de voûte de cette évolution »

*(L'hôpital public en France : bilan et perspectives
Conseil Économique et Social - juin 2005)*

LESISS, acteur institutionnel

En mutualisant leurs efforts pour co-fonder LESISS, fédération des industries d'information de santé, les deux représentants des prestataires spécialisés (GIPSIM pour la médecine de ville, et SNIIS pour la sphère hospitalière) ont impulsé une nouvelle dimension à leurs actions. Créé en septembre 2004 et composé de plus de soixante entreprises spécialisées, LESISS est en effet devenu en un an l'interlocuteur des pouvoirs publics en matière de systèmes d'information de santé. Membre de la mission de pilotage de la loi sur l'assurance maladie, il formule régulièrement des avis et recommandations aux responsables institutionnels.

Créé en 2004, la fédération LESISS est devenue en un an l'interlocuteur des pouvoirs publics en matière d'industrie d'information de santé

Cette force de proposition est précieuse pour aider la puissance publique dans ses choix en vue de relever les défis auxquels ses responsables sont confrontés en matière de réforme de notre système de santé. La nouvelle gouvernance, le plan Cancer ou la mise à niveau des services d'urgences constituent autant d'enjeux au sujet desquels une étroite concertation avec les différents acteurs impliqués est indispensable.

Parce que ces défis passent par une adaptation rapide des systèmes d'information hospitaliers (SIH) le premier Livre blanc sur le sujet a été présenté à l'occasion d'une conférence de presse le 6 octobre 2005. Ce document, disponible sur le site de LESISS (www.le6.org) vise deux objectifs : alerter et proposer.

Contact presse - Yannick Motel
06 30 40 20 36 - ymotel@free.fr



Un état des lieux alarmant

L'état financier de notre système national de santé est aujourd'hui sur une pente dangereuse. Ce diagnostic, maintes fois évoqué dans les rapports des services spécialisés de l'Etat – très récemment à l'occasion de la publication du dernier rapport de la Cour des Comptes – n'a jamais été aussi alarmant. Ainsi, le déficit de notre système de couverture sociale pour 2004 ne pourrait pas même être couvert par le produit de la privatisation des autoroutes.

L'année 2005 semble marquée d'aussi inquiétants auspices, et le pire semble à venir : si en effet des mesures drastiques ne sont pas rapidement mises en œuvre, le Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie prévoit qu'en 2020 le déficit annuel atteindra 66 milliards d'euro (hors charge de la dette) ! Pour mémoire, la totalité du produit de l'impôt sur le revenu ne parviendrait pas même à combler ce seul déficit.

Bien identifiées mais longtemps ignorées, les causes de ces difficultés récurrentes sont bien connues : absence de coordination des intervenants génératrice de perte de chance pour les assurés, redondances - dispendieuses et dangereuses pour les patients - des actes inutiles, nomadisme médical et surconsommation médicamenteuse induisant chaque année des dizaines de milliers d'épisodes iatrogènes coûteux en ressources et en vies. La sphère hospitalière n'échappe pas à cette désorganisation entretenue, dont seule la refonte de leur mode de fonctionnement permettra aux établissements publics de sortir de l'embolie.

Si elles sont connues, les causes de la situation précaire de notre système de santé ont toutefois été jusqu'à une date récente délibérément ignorées. Les

Les SIH sont dramatiquement inadaptés au partage d'information, clé de voûte de la nouvelle gouvernance de notre système de santé

gouvernements se sont toutefois récemment saisis du sujet, et la nouvelle gouvernance des hôpitaux actuellement en cours de montée en puissance porte de nombreux espoirs. Les analyses convergent, en France et dans le concert des nations européennes, pour estimer que l'évolution du dispositif passe par le partage d'information, dont le DMP sera la clé de voûte. Les établissements de la sphère hospitalière publique seront naturellement au cœur du dispositif, mais leurs systèmes d'information sont aujourd'hui dramatiquement inadaptés.

Le déficit de notre système de couverture sociale pour 2004 ne pourrait pas même être couvert par le produit de la privatisation des autoroutes

Des causes bien identifiées

Si le partage d'information constitue le principal levier d'une adaptation de la sphère hospitalière aux contraintes urgentes et aux évolutions à venir, le bilan du parc informatique hospitalier ne porte guère à l'optimisme. Si en effet la totalité des établissements sont dotés d'un système d'information prenant en compte le volet administratif (Paye, facturation, comptabilité), moins d'un établissement sur dix dispose en revanche d'un système de gestion des données médicales et de dossiers de soins. Ce sous-équipement place la France, naguère en tête du classement mondial des systèmes de santé, en position de lanterne rouge dans le concert européen. Si rien ne devait être fait cette situation préoccupante deviendrait rapidement dramatique.

Le sous-équipement en matière de système d'information hospitalier place la France en position de lanterne rouge dans le concert européen

Sept raisons fondamentales sont clairement identifiées pour expliciter ces carences, connues mais longtemps ignorées :

1. absence d'une politique claire et continue des pouvoirs publics
2. sous-investissement financier chronique (la moitié, voire le tiers de nos partenaires des pays avancés)
3. difficulté persistante du management et des médecins à considérer les projets de système d'information comme stratégiques
4. faiblesse de la maîtrise d'ouvrage des projets au sein des établissements publics
5. absence d'une véritable démarche d'accompagnement du changement
6. désintérêt ou dispersion des travaux d'interopérabilité
- 7.** sous-emploi de l'offre en raison de la faiblesse de la demande accentuée par la présence, majoritaire et parfois illégale, de filières d'éditeurs publics

Des décisions urgentes

En écho à la description des raisons qui ont conduit à un paysage dévasté en matière de SIH, le Livre blanc ne se contente pas d'alerter. Il est également conçu pour proposer des options visant à redonner à la France, en matière de système de santé, la place qu'elle mérite dans le concert des nations avancées. A l'évidence ce retour à la performance ne pourra se faire sans la mise en oeuvre d'un partage d'information généralisé dont les SIH « médicalisés » seront une composante essentielle. Cette évidence nécessite de créer les conditions d'un véritable marché par des mesures claires, simples et rapidement opérationnelles :

Le Livre blanc ne se contente pas d'alerter, il vise également à proposer

- définition d'une politique claire des pouvoirs publics inscrite dans une vision à long terme
- implication forte de l'État en vue d'encadrer les travaux d'interopérabilité des systèmes d'information
- aide à la prise en compte de l'aspect stratégique du système d'information par le management et les praticiens hospitaliers
- évolution du budget des établissements consacrés aux SIH vers la moyenne européenne (2,5 à 3% des budgets)
- contrôle de l'affectation des dits budgets afin d'éviter les risques de détournements d'usage régulièrement pointés par les services de l'État
- mise à disposition et formation de ressources internes afin de pallier la faiblesse des maîtrises d'ouvrage
- élaboration d'une véritable politique d'accompagnement du changement afin d'adapter les organisations aux nouveaux modes incontournables de gestion de l'information
- arrêt de l'embolie du marché par une évolution rapide des filières d'éditeurs publics

Ce dernier point est essentiel dans la dynamique de sortie de crise du marché des systèmes d'information hospitaliers. Une analyse de l'activité des filières publiques conduit à la nécessité de réorienter leur activité. Cette reconfiguration, sans conséquence sur le volet social si elle est menée dans un esprit de concertation avec l'ensemble des acteurs impliqués, permettra de renforcer l'attrait des industries de droit privé pour le marché français, et ouvrira des perspectives d'exportation sur le marché international.

La reconfiguration des filières d'informatique publiques ouvrira des perspectives d'exportation sur le marché international